

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris – 30 août 2010

30 août : Journée internationale des personnes disparues

le Rétablissement des liens familiaux une mission historique de la Croix-Rouge

Méconnu du grand-public, le Rétablissement des liens familiaux est pourtant l'une des missions historiques de la Croix-Rouge. En effet, d'innombrables familles séparées suite à des conflits armés, des situations de violence, des catastrophes naturelles, des migrations internationales... vivent dans la dure réalité de l'incertitude sur le sort de leurs proches. Rétablir les liens familiaux, c'est apaiser les souffrances morales liées à la disparition d'un être cher en rassurant, renseignant et en rétablissant la communication entre les membres des familles séparées par la guerre, une catastrophe naturelle ou humanitaire.

Partout dans le monde, des parents, des frères et soeurs, des époux et des enfants tentent désespérément de retrouver des membres de leur famille, ignorant si leurs proches sont vivants ou décédés.

Le « Rétablissement des Liens Familiaux » (RLF), terme générique utilisé pour désigner les différentes activités de la Croix-Rouge, permet de prévenir la dispersion des familles et les disparitions, de rétablir et/ou maintenir les liens entre les membres d'une famille et de faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues.

Le service de Rétablissement des liens familiaux de la Croix-Rouge française a fêté ses 50 ans en 2009. Autant d'années d'engagement dans la recherche de personnes disparues, la transmission des nouvelles familiales, le regroupement familial ou encore l'obtention d'attestations (de détention, de déportation et autres persécutions). En étroite coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et avec les 186 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du monde entier, le Rétablissement des liens familiaux tente de soulager les souffrances de personnes à la recherche d'un être cher. Depuis sa création, près de 50 000 dossiers ont été instruits et plus de 1 500 cas sont traités chaque année.

Une mission essentielle en Haïti

Suite au terrible tremblement de terre qui a frappé Haïti le 12 janvier dernier, la Croix-Rouge française, via son service de rétablissement des liens familiaux (RLF), a mis à disposition du Comité International de la Croix-Rouge, un spécialiste RLF dans les 48 heures suivant le séisme.

Parallèlement, de nombreuses demandes de familles résidant en France et souhaitant contacter leurs proches en Haïti, ont été traitées. 345 appels téléphoniques et courriers ont été reçus, 111 dossiers traités (situation urgente, regroupement familial, recherches, crèche/adoption), dont 5 ont abouti.

Enfin, suite à l'évacuation sanitaire de 68 enfants non accompagnés vers la Guadeloupe et la Martinique, la Croix-Rouge française, en collaboration avec le CICR, a participé au rapatriement de ces enfants en Haïti, auprès de leur famille.

Le RLF de la Croix-Rouge française : 50 ans d'histoire

Le Service de recherches de la Croix-Rouge trouve ses origines durant la guerre franco-prussienne en 1870 et est particulièrement sollicité durant les conflits. En France, un service spécifique est créé en juin 1940 afin de répondre à l'inquiétude des familles et aux demandes qui affluent. Les militaires et les prisonniers de guerre font l'objet des premières interventions, puis très vite les civils, internés, séparés, dispersés. Mais il n'est pas encore question de son existence en temps de paix.

Jusqu'en 1959, l'essentiel des actions de recherche de la Croix-Rouge française se fait dans le cadre de sa présence en Allemagne auprès des alliés de la Seconde guerre mondiale et consiste à relier à leur famille les anciens prisonniers de guerre, internés civils et déportés.

La création d'un service sur le modèle de l'Agence Centrale de Recherche du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est alors décidée en France pour une action permanente. Son objet : les disparitions pour cause de guerre touchant des Français et les cas liés au regroupement familial ou répondant à une nécessité humaine ou sociale.